



Régie EPIC T2C
17 Boulevard Robert Schuman
63000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-quatre, le **mercredi 26 juin** à partir de **14 H 00**, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle Schuman, au siège social à CLERMONT-FERRAND, 17 Boulevard Robert Schuman, sous la présidence de Madame Blandine GALLIOT, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 21 administrateurs
Nombre de membres présents : 11
Nombre de procurations : 6
Date de la convocation : 19 juin 2024

Etaient Présents :

Mmes Christiane DEMOUSTIER; Blandine GALLIOT ; MM. Claude AUBERT ; Richard BERT ; Cyril CINEUX ; Eric EGLI ; Patrick NEHEMIE ; François RAGE, Stanislas RENIE || MM. Tahar BOUANANE ; Damien ROMERO.

Etaient excusés avec mandat :

Mme **Sondès EL HAFIDHI** excusée, donne pouvoir à Mme Blandine GALLIOT; M. **Laurent GANET** excusé, donne pouvoir à M. Richard BERT ; M. **Jean-Marc MORVAN** excusé, donne pouvoir à M. Patrick NEHEMIE ; M. **Thomas WEIBEL**, excusé, donne pouvoir à M. Cyril CINEUX || M. **Yves JAMON**, excusé, donne pouvoir à M. Stanislas RENIE ; M. **Cyril POTELLERET**, excusé, donne pouvoir à M. Damien ROMERO.

Etaient excusés :

MM. Jérôme AUSLENDER, Christophe BERTUCAT, Henri GISSELBRECHT, Gilles VESCOVI.

DELIBERATION DCA 2024/012

Réunion du Conseil d'Administration du 26 juin 2024

OBJET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Suite au vote du compte administratif 2023 et au vote concernant l'affectation des résultats de l'année 2023, il convient de procéder à l'examen du Budget Supplémentaire de l'exercice 2024, soumis au vote.

Affectation des résultats de l'exercice 2023

A la clôture de l'exercice 2023 le compte administratif a fait ressortir :

- Un excédent de la section de fonctionnement de : **2 932 916,21 €**
- Un excédent de la section d'investissement de : **398 800,65 €**

5. L'affectation du résultat 2023

Il vous est proposé de réaliser l'affectation du résultat comme suit :

Conformément aux articles R.2221-48 et R.2221-90 du CGCT, le solde cumulé d'exécution de la section de fonctionnement qui représente un montant de **2 932 916,21 €** est affecté, en l'absence de plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif, et en l'absence de besoin de financement net de la section d'investissement, au financement des dépenses d'exploitation, en recettes de la section d'exploitation du budget 2024 (002).

Le solde d'exécution de la section d'investissement soit **398 800,65 €** est reporté en recettes d'investissement de la section d'investissement du budget 2024 (001) permettant notamment de réaliser la couverture du besoin de financement des restes à réaliser de la section d'investissement qui représentent un montant de **280 536,70 €**.

Réalisations de l'exercice (+ reports)	Mandats émis		Titres émis	Solde d'exécution
Section exploitation	90 020 466,11		92 953 382,32	2 932 916,21
Section investissement	874 603,04		1 273 403,69	398 800,65
TOTAL (réalisations + reports)	90 895 069,15		94 226 786,01	3 331 716,86

Restes à réaliser de l'exercice	Dépenses		Recettes	Solde avec restes à réaliser
Section exploitation	0,00		0,00	2 932 916,21
Section investissement	280 536,70		0,00	118 263,95
TOTAL	280 536,70		0,00	3 051 180,16

Exécution du budget 2023	Mandats émis		Titres émis	Reports 2022	Solde d'exécution
Section exploitation	90 020 466,11		90 479 076,55	2 474 305,77	2 932 916,21
Section investissement	874 603,04		651 006,15	622 397,54	398 800,65
TOTAL	90 895 069,15		91 130 082,70	3 096 703,31	3 331 716,86

Affectation budget 2024	Dépenses		Recettes	Solde
Section exploitation (002)	0,00		2 932 916,21	2 932 916,21
Section investissement (001)	0,00		398 800,65	398 800,65
TOTAL	0,00		3 331 716,86	3 331 716,86

1. Détail des inscriptions du budget supplémentaires 2024

Le projet de Budget Supplémentaire 2024, soumis à votre vote, propose dans le détail d'affecter le résultat de l'année 2023 au travers des inscriptions suivantes :

→ En section de fonctionnement :

- Une inscription de 800 000 € en chapitre 011 en assistances techniques à titre de provision.
- Une inscription de 1 427 300 € au chapitre 012 en charges de personnel en provision des dépenses supplémentaires liées au services du réseau travaux.
- Une provision de 200 000 € au chapitre 67 permettant de gérer les dépenses sur exercice antérieur et pénalités.
- Une provision de 500 000 € au chapitre 68 (compte 6815) « Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation » permettant de sécuriser la hausse du Compte Epargne Temps et de prendre en compte d'éventuels contentieux.
- Une inscription de 5 616,21 € au chapitre 65, charges de gestion courante.

→ En section d'investissement :

- Un montant de 280 536,70 € pour couvrir les restes à réaliser issus d'engagements pris en 2023 mais non réalisés au 31 décembre 2023 dont 11 103,33 € sur le chapitre 20, 256 229,85 € sur le chapitre 21 et 23 203,52 € sur le chapitre 23.
- Un ajustement à la hausse de la subvention de 39 380 €, l'inscription de 350 000 € votée à cet effet au budget primitif ayant un caractère provisoire. Le montant total de la subvention d'investissement 2024 s'élève donc de 389 380 €.

- Un montant de 157 643,95 € pour couvrir des dépenses liées à des opérations prévues en 2023 et qui n'ont pas pu être engagées ou pour prendre en compte des opérations complémentaires.

L'ensemble des points détaillés ci-dessus est repris en synthèse dans les tableaux en annexe.

Le budget 2024 s'établit ainsi à 100 058 786,86 € dont 96 687 690,00 € pour le Budget Primitif (BP) 2024 et 3 371 096,86 € pour le Budget Supplémentaire (BS) 2024.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie T2C d'approuver le Budget Supplémentaire 2024.

Le Conseil d'Administration :

Après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité:

- D'approuver le Budget Supplémentaire (BS) 2024.

La Présidente de l'EPIC
Madame Blandine GALLIOT



ANNEXE 1 : présentation du budget supplémentaire 2024 par chapitre

BUDGET PRIMITIF 2024	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Fonctionnement + Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Recettes et dépenses réelles	95 214 090,00	95 215 890,00	351 800,00	350 000,00	95 565 890,00	95 565 890,00
Recettes et dépenses d'ordre	561 800,00	560 000,00	560 000,00	561 800,00	1 121 800,00	1 121 800,00
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2024	95 775 890,00	95 775 890,00	911 800,00	911 800,00	96 687 690,00	96 687 690,00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Fonctionnement + Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report du résultat 2024	0,00	2 932 916,21	0,00	398 800,65	0,00	3 331 716,86
Report des restes à réaliser	0,00	0,00	280 536,70	0,00	280 536,70	0,00
Report des soldes hors reste à réaliser	2 932 916,21	0,00	118 263,95	0,00	3 051 180,16	0,00
Recettes et dépenses d'ordre	0,00	0,00	39 380,00	39 380,00	39 380,00	39 380,00
TOTAL BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024	2 932 916,21	2 932 916,21	438 180,65	438 180,65	3 371 096,86	3 371 096,86

TOTAL BUDGET 2024	98 708 806,21	98 708 806,21	1 349 980,65	1 349 980,65	100 058 786,86	100 058 786,86
--------------------------	----------------------	----------------------	---------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------

BUDGET 2024	BP 2024	REPORT CREDIT	BS 2024	BUDGET 2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
70 Prestations de services et autres produits	88 172 000,00	0,00	0,00	88 172 000,00
74 Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
75 Autres produits de gestion courante	619 390,00	0,00	0,00	619 390,00
013 Atténuations de charges	6 424 500,00	0,00	0,00	6 424 500,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78 Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
042 Quote part subv. d'invest.virée au cpte de résultat	560 000,00	0,00	0,00	560 000,00
002 Report résultat de fonctionnement 2023	0,00	2 932 916,21	0,00	2 932 916,21
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024	95 775 890,00	2 932 916,21	0,00	98 708 806,21

BUDGET 2024	BP 2024	REPORT CREDIT	BS 2024	BUDGET 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
011 Charges à caractère général	28 811 741,00	0,00	800 000,00	29 611 741,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	65 846 170,00	0,00	1 427 300,00	67 273 470,00
65 Autres charges de gestion courante	2 729,00	0,00	5 616,21	8 345,21
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	3 450,00	0,00	200 000,00	203 450,00
68 Dotations aux provisions	550 000,00	0,00	500 000,00	1 050 000,00
042 Dotations aux amortissements et provisions	561 800,00	0,00	0,00	561 800,00
023 Transfert à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024	95 775 890,00	0,00	2 932 916,21	98 708 806,21

BUDGET 2024	BP 2024	REPORT CREDIT	BS 2024	BUDGET 2024
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
13 Subvention d'investissement	350 000,00	0,00	39 380,00	389 380,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Amortissement des immobilisations corporelles	561 800,00	0,00	0,00	561 800,00
45 Opérations pour compte de tiers - recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Transfert de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
1068 Autres réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
001 Report résultat d'investissement 2023	0,00	398 800,65	0,00	398 800,65
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	911 800,00	398 800,65	39 380,00	1 349 980,65

BUDGET 2024	BP 2024	REPORT CREDIT	BS 2024	BUDGET 2024
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00	11 103,33	67 000,00	88 103,33
21 Immobilisations corporelles	340 000,00	256 229,85	86 643,95	682 873,80
23 Immobilisations en cours	0,00	13 203,52	0,00	13 203,52
27 Autres immobilisations financières	1 800,00	0,00	4 000,00	5 800,00
040 Quote part subv. d'invest.virée au cpte de résultat	560 000,00	0,00	0,00	560 000,00
45 Opérations pour compte de tiers - recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024	911 800,00	280 536,70	157 643,95	1 349 980,65

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Transmission au représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,
de la réception en Préfecture le :
et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.